



Réunion de Conseil Municipal
Procès-Verbal de la Séance du 13 Février 2025

Nombre

de Membres en exercice 15

Date de la convocation : le 07 Février 2025

de Présents 11

de Votants 11

L'an deux mil vingt-cinq, le treize février, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni en assemblée ordinaire au nombre prescrit par la Loi, à la mairie de Grez-en-Bouère, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Pierre FOUCHER.

Présents : M. Dominique LUCAS, Mme Marie-Madeleine ROYER, Mme Nolwenn BOISSINOT (Adjointes au Maire), M. Gérard GOHIER, M. Éric DONZALLAZ, M. Patrick GERBEAU, Mme Nathalie GABILLARD, Mme Delphine HUGNET, Mme Mathilde BLANCHET, Mme Céline BELLANGER formant la majorité des membres en exercice conformément aux termes de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Excusés : M. Damien PANNIER, M. Sylvain JONCHERAY et Mme Aurore LUCAS

Absent : M. Michel FOUCHER

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Mme Nathalie GABILLARD est désignée pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Ordre du jour de la séance

- Arrêté du procès-verbal de la séance du 23 janvier 2025
- Construction d'un restaurant : demande de subvention DETR/DSIL 2025
- Construction d'un restaurant : demande de subvention auprès de la Région au titre du Fonds Pays de la Loire Investissement Communal
- Subvention aux associations de parents d'élèves des écoles publiques et privées pour l'année 2025
- Subventions aux associations pour l'année 2025
- Avis du Conseil Municipal dans le cadre de l'enquête publique dans le cadre de la mise à jour du plan d'épandage de la STEP de LAVAL
- Compte-rendu des Commissions
- Divers

Arrêté du dernier procès-verbal

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal, en date du 23 janvier 2025.

Le PV est arrêté à l'UNANIMITÉ des membres présents.

DÉLIBÉRATION N°2025-02-13-01 Construction d'un restaurant : demande de subvention DETR/DSIL 2025

Monsieur Le Maire rappelle que ce projet a été lancé parce que la commune n'est plus dotée de restaurant depuis le décès en 2017 de la dernière restauratrice. Le local ne peut être repris car trop petit, insalubre et conservé par la famille. En effet, cet établissement est actuellement situé en plein centre du bourg dans un bâtiment ancien enclavé entre des immeubles d'habitation. Il n'y a donc pas de possibilité d'extension, ni de parking.

Suite à des demandes répétitives de personnes souhaitant s'installer comme restaurateur sur la commune, les élus souhaitent construire un bâtiment d'environ 300 m² constitué d'une salle de restauration, d'une cuisine avec une chambre froide et une réserve, d'une pièce pour le personnel avec vestiaire, douche et WC et d'une terrasse donnant sur le Parc des Lilas.

L'objectif des élus est alors de pérenniser le tissu économique local et renforcer l'attractivité territoriale en valorisant le cadre de vie et l'environnement.

Le coût prévisionnel de ce projet s'élève à 501 216,67 € HT, une aide auprès de l'Etat via la DETR et/ou DSIL avait été sollicitée l'année dernière mais sans succès.

Monsieur le Maire expose que ce dossier peut être redéposé au titre de la DETR/DSIL 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 11 voix POUR :

- DÉCIDE de la construction d'un restaurant sur les parcelles situées 26 rue de la Division Leclerc,
- APPROUVE le projet dont le coût estimatif s'élève à 501 216,67 € HT,
- SOLLICITE une subvention DETR et/ou DSIL au titre de l'année 2025,
- ARRÊTE le plan de financement comme suit :

| | | |
|-------------------------------------|-------------------------------|--------------|
| MO + Coût travaux = 501 216,67 € HT | DETR (sollicitée) = | 200 486,66 € |
| | DSIL (sollicitée) = | 50 000 € |
| | Région (sollicitée) = | 50 000 € |
| | Autres Subv. et RAC commune = | 200 730,01 € |

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉLIBÉRATION N°2025-02-13-02 Construction d'un restaurant : demande de subvention auprès de la Région au titre du Fonds Pays de la Loire Investissement Communal

Monsieur Le Maire expose qu'en parallèle de la demande DETR/DSIL, une demande de subvention peut également être déposée auprès de la Région au titre du Fonds Pays de la Loire Investissement Communal pour la construction du restaurant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 11 voix POUR :

- DÉCIDE de la construction d'un restaurant sur les parcelles situées 26 rue de la Division Leclerc,
- APPROUVE le projet dont le coût estimatif s'élève à 501 216,67 € HT,
- SOLLICITE une subvention DETR et/ou DSIL au titre de l'année 2025,



- ARRÊTE le plan de financement comme suit :

| | | |
|-------------------------------------|-------------------------------|--------------|
| MO + Coût travaux = 501 216,67 € HT | Région (sollicitée) = | 50 000 € |
| | DETR (sollicitée) = | 200 486,66 € |
| | DSIL (sollicitée) = | 50 000 € |
| | Autres Subv. et RAC commune = | 200 730,01 € |

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉLIBÉRATION N°2025-02-13-03 Subvention aux associations de parents d'élèves des écoles publique et privée pour l'année 2025

Le montant de la subvention pour les associations de parents d'élèves est calculé de la manière suivante : nombre d'élèves multiplié par un montant de 45,00 € par élève.

45,00 € = 19,40 € (Petites sorties) + 12,80 € (Arbre de Noël) + 12,80 € (Subvention Association).

Pour ce qui concerne l'école publique Alfred Levrot, le montant total de la subvention allouée s'élève à 2 700,00 € (60 élèves X 45,00 €).

Pour ce qui concerne l'école privée Saint Jean Baptiste, le montant total de la subvention allouée s'élève à 1 100,00 € arrondi (24 élèves X 45,00 €).

Le Conseil Municipal vote à 9 voix POUR, et 2 ABSTENTIONS, les subventions suivantes :

| | |
|------------------------------------|-----------|
| Association Parents Ecole Publique | 2 700,00€ |
| Association Parents Ecole Privée | 1 100,00€ |

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2025 au chapitre 65, article 65748.

Subvention aux associations pour l'année 2025

Les demandes de subvention pour l'année 2025 sont répertoriées dans le tableau ci-dessous.

| ASSOCIATIONS | Subventions attribuées en 2022 | Subventions attribuées en 2023 | Subventions attribuées en 2024 | Subventions demandées en 2025 | Commentaires |
|---------------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|-------------------------------|--|
| ADMR Portage repas Grez | 400€ | 400€ | 400€ | 400€ | Bilan : +777,01 € car hausse du nombre de bénéficiaires à 12 En fin d'année 2024 retour à 8 bénéficiaires |
| Amicale des Anciens Combattants | 200€ | 200€ | 400€ | 0€ | Pas de demande pour cette année |
| AS GREZ | 400€ | 400€ | 400€ | 400€ | Manifestations prévues 2025 : tournoi de palets, loto, Marché de Noël 85 adhérents : 34 habitants de Grez Prévisionnel 2025 : Recettes > dépenses Solde compte courant : 1 382 € Solde compte épargne : 4 890,20 € |
| Familles Rurales | 450€ | 450€ | 500€ | 500€ | 40 adhérents : 15 habitants de Grez Autres communes : demande 200€ Solde compte courant : 2 452,36€ |



| | | | | | |
|-------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|---|
| | | | | | Solde compte épargne : 2 192,28 € |
| Club Pongiste | 125€ | 250€ | 250€ | 300€ | 24 adhérents : 3 habitants de Grez Manifestations prévues : Soirée choucroute de la Mer et Tournoi ouvert à tous Pas de prévisionnel 2025 Solde compte courant : 1 686,50 € Solde compte épargne : 1 184,22 € |
| Jardin Fleuri | 600€ | 600€ | 800€ | 1 000€ | 70 adhérents : 17 habitants Grez Convention avec le Conseil Départemental – Zone d’activités comprend 23 communes réparties sur 2 Communautés de Communes : Pays de MESLAY-GREZ et Pays Sabolien Solliciter les autres communes. Nous sommes la seule commune à donner autant. (170 € pour les doudous) |
| Génération Mouvement | 150€ | 150€ | 300€ | 300€ | 63 adhérents : 50 habitants de Grez Achats : complément trousse de secours pour l’activité Marche, renouvellement jeux de société, loc minibus repas d’automne Solde compte courant : 1 156,41 € Solde compte épargne : 512,5 € |
| Défense Ennemis Culture | 400€ | 400€ | 600€ | 400€ | Achat bac équarrissage Solde compte courant : 2 290 € Solde compte épargne : 818 € |
| Jeunesse de Grez | / | 350€ | 400€ | 458€ | 81 adhérents : 29 habitants de Grez Jeunes répartis sur 19 communes (pour le moment il n’y a que Grez qui est sollicitée) OK Inflation coût de transport + activités Manifestations prévues : ciné, patinoire, bowling, Puy du Fou, Piscine, NRJ In the Park, Accrobranche... Solde compte courant : 2 650,29 € |
| Au Grez du Bad | / | / | 800€ | 1 000€ | 48 adhérents : 10 habitants de Grez Gallettes, Journée entre club, Journée détente Solde compte courant : 3 707,50 € |
| Comité d’animation | 1 500€ | 1 500€ | / | / | Pas de demande |
| Comice cantonal | 500€ | 500€ | / | / | Pas de demande |
| Les Baladins du Moulin | / | / | / | / | Pas de demande |
| Sauvegarde de l’Église | / | / | / | / | Pas de demande |
| TOTAL | 4 725 € | 5 200 € | 4 850 € | 4 758 € | |

Il propose d’inscrire une enveloppe de 5 000 € au budget 2025. La commission doit se réunir la semaine prochaine pour analyser et valider les subventions ligne par ligne en restant dans l’enveloppe.



Il souhaite rappeler quelques règles concernant les associations loi 1901 pour prétendre à une subvention :

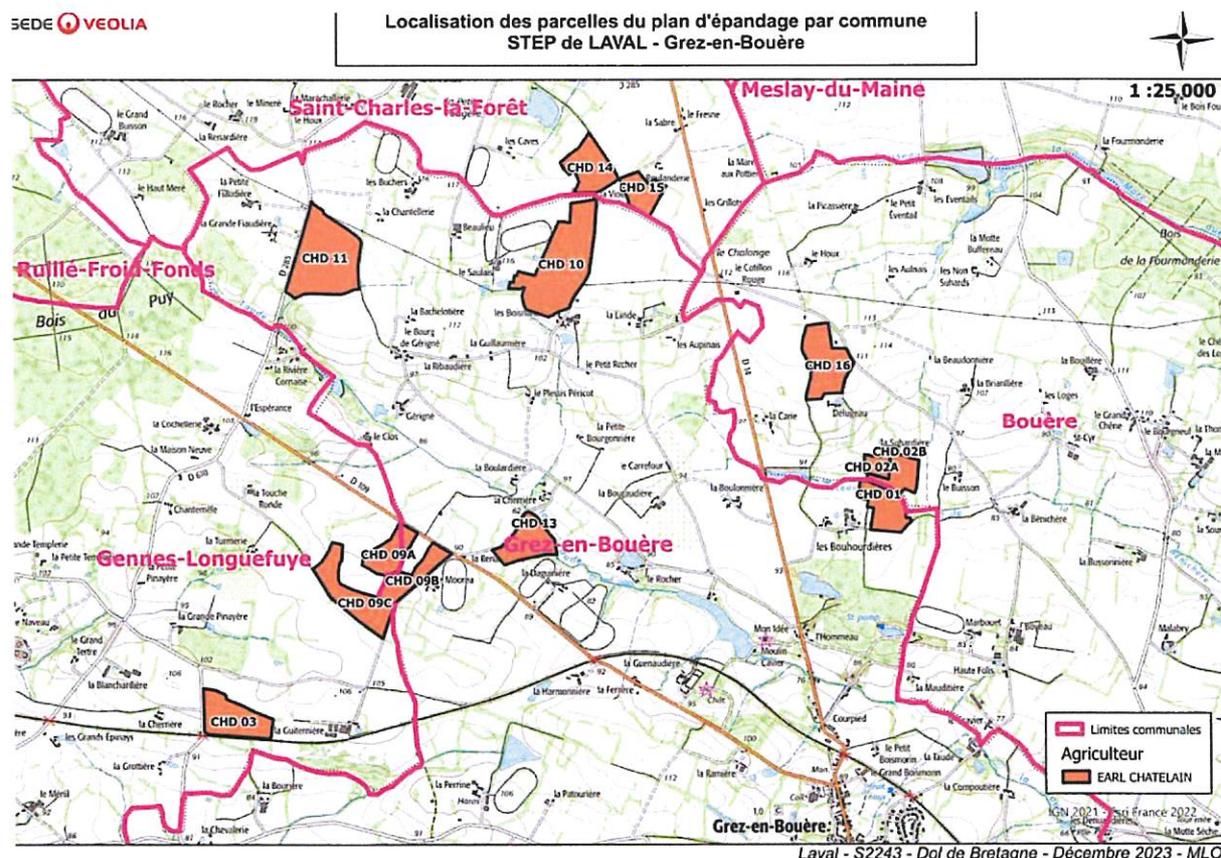
- 1/ elles doivent être de la commune ou avoir une forte activité sur la commune
- 2/elles doivent présenter systématiquement l'état de leurs comptes bancaires arrêtés au 31/12
- 3/ elles doivent présenter un prévisionnel de l'année faisant apparaître un non équilibre sans la subvention. Il précise qu'une subvention n'est pas versée pour gonfler un compte en banque.

DÉLIBÉRATION N°2025-02-13-05 Avis du Conseil Municipal dans le cadre de l'enquête publique concernant la mise à jour du plan d'épandage de la STEP de Laval

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'arrêté n°53DCBPEF-2025-003 reçu de la Préfecture de la Mayenne et prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par Laval Agglomération, dans le cadre de la mise à jour du périmètre du plan d'épandage des boues issues de la station d'épuration (STEP) de Laval. Celle-ci se déroulera du 17 février au 19 mars 2025.

Le périmètre d'épandage couvre une superficie de 5 189,17 hectares, répartie sur 56 communes de Mayenne. Le plan d'épandage ne comprend que des parcelles classées en zone agricole régulièrement cultivées. Sur les 56 communes du périmètre concernées, 35 communes étaient déjà utilisatrices de boues sur le dernier périmètre d'épandage autorisé par arrêté préfectoral.

La commune de Grez-en-Bouère est concernée par cette mise à jour du plan d'épandage mais en tant que commune déjà utilisatrice. EARL Chatelain faisait déjà partie des exploitants prêteurs de terres (Arrêté du 16 mai 2017). Les sites concernés sur la commune restent inchangés. Pour la commune ça représente (49,23 ha).



Le Conseil Municipal est appelé à donner son avis concernant ce projet de mise à jour du plan d'épandage de la STEP de Laval.

Monsieur Éric DONZALLAZ s'interroge sur le fait que Laval vient épandre sur la commune. Monsieur Dominique LUCAS répond qu'au vu du nombre d'habitants ils ne peuvent pas tout épandre sur leur territoire, la surface agricole n'est pas assez importante. Il ajoute que tout est réglementé au niveau



des distances des habitations, des cours d'eau et qu'il y a des contrôles avant et après épandage. Pour les agriculteurs c'est intéressant c'est un engrais naturel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 8 voix POUR, 1 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS :

- ÉMET un avis favorable concernant la mise à jour du plan d'épandage de la STEP de Laval.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

▪ Scolaire :

Madame Marie-Madeleine ROYER rappelle au Conseil Municipal que :

→ La prochaine réunion du CMJ aura lieu le 24 février 2025 à 16h45 afin de préparer la chasse aux œufs qui aura lieu le samedi 26 avril 2025.

▪ Communication / Presse :

Madame Nolwenn BOISSINOT informe le Conseil Municipal que :

→ La 3^{ème} naissance 2025 est arrivée

→ La 1^{ère} ébauche du Flash Infos est disponible. Pour information, la commission a sollicité un nouveau prestataire. Une rencontre a eu lieu avec l'équipe en place, GUÉDON-BARDOU, pour leur faire part des mécontentements de la commission et de revoir le tarif d'impression du Flash Infos. Plusieurs concurrents ont été démarchés et c'est Pégase Imprimerie à Laval qui a été retenu. GUÉDON-BARDOU n'ayant pas pu s'aligner sur le prix proposé.

→ La communication concernant le vide greniers du 8 Mai est lancée (IntraMuros, Facebook) et les flyers sont partis à l'impression. Les premières inscriptions sont arrivées.

Facebook : 1 052 publications réalisées depuis le lancement

836 abonnés (+ 7 depuis le dernier conseil)

LE TOP 5 :

1. Journée à thème Ecole Saint Jean Baptiste (2 429 personnes)
2. Vide Grenier du 8 Mai (1 722 personnes)
3. Réunion proches-aidants Espace Meslinois (1 209 personnes)
4. Animation Chandeleur Collège Le Grand Champ (1 074 personnes)
5. Régularisation prélèvement Eau (793 personnes)

▪ Manifestations / Fêtes / Animations

Madame Nolwenn BOISSINOT informe le Conseil Municipal que :

→ La réunion avec les associations s'est déroulée le jeudi 30 janvier 2025 à 20h00 à la salle polyvalente. Les nouveaux membres de l'association Ado Bouge ainsi que M. Serge BLANCHET pour les nuisibles se sont présentés.

→ L'association Ado Bouge s'est proposée de tenir un stand de saucissons au vide greniers.

→ Quelques doléances pour la salle des sports : mettre une horloge, mettre des tampons aux pieds des chaises pour le tennis de table...

▪ Travaux :

Monsieur Dominique LUCAS informe le Conseil Municipal que :

→ Les activités d'onglerie et de bien-être fonctionnent bien. Une demande d'agrandissement a été formulée. Les devis des travaux seront à valider prochainement par la commission. Il faudra revoir le montant du loyer en conséquence.

→ Les travaux du restaurant vont reprendre. Le maçon a installé la base de vie et va commencer à travailler la semaine prochaine. Ils ont une semaine de retard notamment à cause des intempéries.



▪ **Voirie :**

Monsieur Dominique LUCAS informe le Conseil Municipal que :

- Les travaux de réfection de la rue des Écoles auront bien lieu pendant les vacances d'avril et non pendant les vacances de février 2025. L'usine d'enrobé est fermé pour entretien en février et les ouvriers de l'entreprise CHAPRON en profitent pour prendre leur solde de congés. L'intervention aura lieu semaine 16, du lundi 14 au vendredi 18 avril 2025. Les 2 simulations pour le stationnement seront réalisées avant la réfection de la rue : 15 jours essai en épi et 15 jours essai en longueur. Il faudra communiquer sur le sujet.
- Les agents techniques ont commencé les carrés potagers à l'école publique Levrot. Ils ont également aménagé l'espace où aura lieu « l'école dehors ».

DIVERS

Madame Nolwenn BOISSINOT demande comment se déroule le recensement. Mme Claire PUAUD, Secrétaire de Mairie répond que les réponses sont plus difficiles à collecter qu'il y a 6 ans. Les habitants ont du mal à ouvrir, ils disent qu'ils répondent et ils ne le font pas du coup il faut relancer plus souvent. Il reste 14 logements à collecter jusqu'à samedi soir.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 27 mars 2025 à 19h30 à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h23.

Séance du 13 Février 2025 – Délibérations prises du n°2025-02-13-01 à n°2025-02-13-07

| N° DE LA DÉLIBÉRATION | OBJET | Décision du Conseil Municipal |
|-----------------------|--|--|
| 2025-02-13-01 | Construction d'un restaurant : demande de subvention DETR/DSIL 2025 | Approuvée à 11 VOIX POUR |
| 2025-02-13-02 | Construction d'un restaurant : demande de subvention auprès de la Région au titre du Fonds Pays de la Loire Investissement Communal | Approuvée à 11 VOIX POUR |
| 2025-02-13-03 | Subvention aux associations de parents d'élèves des écoles publiques et privées pour l'année 2025 | Approuvée à 9 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS |
| 2025-02-13-04 | Avis du Conseil Municipal dans le cadre de l'enquête publique dans le cadre de la mise à jour du plan d'épandage de la STEP de LAVAL | Avis favorable sans prescriptions Approuvée à 8 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE et 2 ABSTENTIONS |



Les élus municipaux présents à la séance du 13 Février 2025

| | |
|-----------------------|---------------------------|
| FOUCHER Jean-Pierre | Maire |
| LUCAS Dominique | 1 ^{er} Adjoint |
| ROYER Marie-Madeleine | 2 ^{ème} Adjointe |
| BOISSINOT Nolwenn | 4 ^{ème} Adjointe |
| GOHIER Gérard | Conseiller Municipal |
| DONZALLAZ Éric | Conseiller Municipal |
| GERBEAU Patrick | Conseiller Municipal |
| GABILLARD Nathalie | Conseillère Municipale |
| HUGNET Delphine | Conseillère Municipale |
| BLANCHET Mathilde | Conseillère Municipale |
| BELLANGER Céline | Conseillère Municipale |

Adoption du procès-verbal lors du Conseil Municipal du 27 Mars 2025

| Observations | Signatures | |
|--------------|--|---|
| | Secrétaire de Séance Nathalie GABILLARD | Monsieur le Maire Jean-Pierre FOUCHER |
| |  |  |

